



Problème au niveau du bailleur

Par **Pauline B**, le **29/07/2015** à **19:43**

Bonjour,

Moi et mes associés souhaitons créer un bar à thème, nous avons trouvé un local commercial en décembre 2014, il y a eu une procédure de liquidation judiciaire et le tribunal du commerce a bien indiqué que le bail n'était pas résilié et qu'on pouvait entrer en jouissance dans ce local le 22/07/15, nous avons payé un acompte mais ce lundi le notaire nous a informé que le bailleur allait rendre les choses difficiles (ce même bailleur a indiqué dans un mail que le bail était résilié alors que non) donc la signature est repoussée cependant nous devons impérativement signer d'ici vendredi. Que peut-on faire pour accélérer les choses afin de signer le bail au plus vite et contraindre le bailleur à nous aider plutôt que de nous faire couler. Je vous remercie,
Cordialement.